

Règlement intérieur des classes maternelles

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

HORAIRES :

Le matin :

Une **garderie** est **assurée à partir de 7H45 par les ASEM** jusqu'à 8H30 heure d'ouverture des classes.

L'accueil est échelonné de 8 h 20 à 8 h 45 en classe, par l'enseignante.

A 8 h 20 Mme Ruiz (ASEM) **en poste de surveillance au niveau de la cour** pour le 1^{er} accueil horaire, met en rang les élèves de maternelle pour les accompagner en classe.

A 8 h 30 Mme Pondevaux (ASEM) en poste de surveillance au niveau du portail d'entrée de l'école revient la classe.

Merci de respecter ces horaires afin de ne pas déranger le bon déroulement de la classe.

L'après-midi :

Les enfants dans la cour entre midi et deux, à 13H15 rejoignent la classe par l'accompagnement de Mme Ruiz.

Les élèves de maternelle arrivant de 13 h 15 / 20 à 13 h 30 doivent être accompagnés dans leur classe.

Les sorties se font entre 11H30 et 11H45 et à 16H30.

Nous mettons en garde certains parents qui laisseraient venir leur enfant seul dans la classe : un retour en arrière est toujours possible et la maîtresse dans la classe ne peut maîtriser cette situation. Si vous voulez responsabiliser votre enfant confiez-le toujours à un adulte.

ABSENCES, RETARDS, SANTE, HYGIÈNE :

A partir de 8h 45 et 13h 30 l'accès aux classes n'est plus autorisé. Vous devrez alors vous adresser à l'assistante du directeur. **Les élèves de Grande Section doivent être présents pour 8h30.**

Les enfants doivent arriver à l'école en bonne santé, un enfant malade peut être refusé (fièvre, conjonctivite....)

Lors de l'absence d'un enfant en avertir l'école par téléphone. Selon le cas, un certificat de non contagion peut être demandé pour la reprise de la scolarisation.

Aucun médicament ne peut être administré à l'école sauf protocole spécifique médical (P.A.I.)

En cas de poux, bien penser à prévenir l'école et traiter les enfants avec un shampoing contre les poux et lentes. Les enfants non traités ne peuvent être acceptés en classe.

En Toute Petite Section et Petite Section les enfants ne seront acceptés que si ils sont propres la journée ainsi qu'à la sieste.

Etant tenus par des règles d'hygiène stricte et de collectivité : bonbons, bijoux, jouets et objets de valeurs sont interdits à l'école. Toujours pour des raisons d'hygiène, merci de prévoir un sac à doudou et boîte pour les sucettes.

Les goûters :

Pour le goûter du matin seuls sont autorisés: laitages et fruits.

CANTINE ET GARDERIE:

Un accueil le matin est prévu de 7h45 jusqu'à 8h30 et le soir de **16h30 jusqu'à 18h00**, le service est payant de **16h30 à 18h00**.

Les élèves sont acceptés également à la cantine.

RÈGLES DE VIE :

Les parents (des TPS) des PS, des MS sont autorisés à entrer dans le hall pour aider au déshabillage.

Il est conseillé :

- D'avoir une tenue vestimentaire pratique (éviter les lacets chez les petits et les moyens)
- De marquer les vêtements au nom de l'enfant (blouson, bonnet, gants...)
- De rapporter rapidement les vêtements prêtés lors de « petits accidents » après les avoir lavés

Une tenue de rechange marquée au nom de l'enfant doit être prévue dans les sacs de change.

RESPECT MUTUEL :

L'école joue un rôle primordial dans la socialisation de l'enfant : tout doit être mis en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé.

Il est demandé à toutes et à tous :

- le respect des adultes (enseignants, aide - maternelle),
- le respect envers les autres,
- une attitude correcte (pas d'injures, de gestes grossiers et d'actes de violence).

Un isolement court peut-être imposé à un enfant momentanément difficile, afin qu'il retrouve un comportement compatible avec la vie du groupe.

CORRESPONDANCE :

Les informations seront collées dans le cahier de correspondance et devront être signées.

J'ai pris connaissance du règlement de l'école avec mon enfant et je m'engage avec lui à le respecter.

Signature de l'enfant :

(Pour ceux qui savent écrire leur prénom, ou empreinte du pouce de l'enfant)

Signature des parents :